

<i>Nombre de membres au Conseil Métropolitain :</i> 101 titulaires – 42 suppléants	<i>Conseillers en fonction :</i> 100 titulaires – 42 suppléants	<i>Conseillers présents : 79</i> <i>Dont suppléant(s) : 1</i> <i>Pouvoirs : 18</i> <i>Absent(s) excusé(s) : 21</i> <i>Absent(s) : 1</i>
---	--	---

Date de convocation : 24 janvier 2023

Vote(s) pour : 97
 Vote(s) contre : 0
 Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 30 janvier 2023,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n° 2023-01-31-CM-6.5 :

Lissage du Versement Mobilité sur la commune de Lorry-Mardigny.

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Conseil,
 Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2333-67,
 VU l'arrêté préfectoral DCL/1-035 du 15 décembre 2022 portant adhésion de la commune de Lorry-Mardigny à Metz Métropole à compter du 1^{er} janvier 2023,

DECIDE de fixer le lissage du taux de Versement Mobilité applicable à la commune de Lorry-Mardigny selon le calendrier suivant :

	Taux MM	Taux appliqué sur Lorry-Mardigny	Pas de lissage
Situation actuelle	2 %	0,55 %	0
1 ^{er} juillet 2023	2 %	1,275 %	0,725 %
1 ^{er} janvier 2024	2 %	2 %	0,725 %

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant de notifier cette décision aux organismes de recouvrement et aux services préfectoraux.

Metz, le 31 janvier 2023

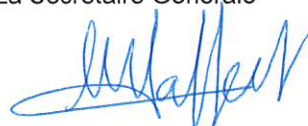
Le Secrétaire de séance



Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20230130-2023-01-DC6-5-DE

Numéro de l'acte : 2023-01-DC6-5
Date de décision : lundi 30 janvier 2023
Nature de l'acte : DE
Objet : Lissage du Versement Mobilité sur la commune de Lorry-Mardigny
Classification : 7.2 - Fiscalité
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 02/02/2023
Numéro AR : 057-200039865-20230130-2023-01-DC6-5-DE
Document principal : 99_DE-6-5.pdf

Historique :

01/02/23 14:45	En cours de création	
01/02/23 14:47	En préparation	Catherine DELLES
02/02/23 08:21	Reçu	Catherine DELLES
02/02/23 08:21	En cours de transmission	
02/02/23 08:23	Transmis en Préfecture	
02/02/23 08:27	Accusé de réception reçu	